



**MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,  
DE L'AUTONOMIE  
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le Chef de cabinet

Paris, le

05 MARS 2025

Nos Réf. : CAB SFAPH/PCAI- NS- A-25-044689

Vos Réf. : votre correspondance du 10/11/2025

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier du 10 novembre 2025 relatif à la consommation détournée de protoxyde d'azote sur le territoire de Saint-Priest et à ses conséquences sanitaires, en matière de sécurité routière et de salubrité publique. J'ai également bien noté qu'il est cosigné par Messieurs Patrice-Youssef CORCELETTE, Zafer GIRISIT et Philippe ROLLAND, ainsi que par Mesdames Maud SALOMON et Aziza CHARMONT, au nom des sensibilités composant votre liste.

Le mésusage du protoxyde d'azote peut en effet avoir des conséquences très graves, parfois mortelles, notamment lorsqu'il est associé à la conduite. Les données de santé publique attestent par ailleurs d'une hausse des consommations, en particulier chez les jeunes, avec des complications graves documentées : atteintes neurologiques parfois irréversibles, complications cardiovasculaires et hématologiques, ainsi que des risques reprotoxiques.

Face à ces constats, l'État a déjà engagé plusieurs mesures destinées à réduire l'accessibilité du produit et à mieux informer le public : la loi du 1er juin 2021 a interdit la vente aux mineurs, encadré certains circuits de distribution et prohibé les dispositifs facilitant l'inhalation ; un arrêté de juillet 2023 a strictement limité les volumes vendus aux particuliers ; enfin, un décret de décembre 2023 impose un message sanitaire explicite. Pour autant, ces règles demeurent trop souvent contournées, notamment via les ventes en ligne et la diffusion de bonbonnes de grand format.

L'action de santé publique repose, en parallèle, sur trois priorités complémentaires : renforcer la prévention (campagnes ciblées, dont « Le proto, c'est trop risqué d'en rire », et mobilisation de sites de référence tels que parlons-proto.fr, ainsi que des actions régionales appuyées par le Fonds de lutte contre les addictions) ; mieux repérer et prendre en charge les usages à risque (notamment via les Consultations Jeunes Consommateurs, gratuites et confidentielles, ainsi que des dispositifs hospitaliers pouvant proposer des téléconsultations adaptées aux publics jeunes) ; réduire l'accessibilité et lutter contre les circuits illégaux, en lien avec les ministères de l'Intérieur et de la Justice, afin de renforcer les contrôles, l'entrave aux ventes illicites et la réponse apportée aux drames liés à la conduite sous emprise.

Soyez assuré que la ministre partage votre préoccupation : la priorité est d'éviter des parcours de vie brisés et de prévenir des drames évitables. Votre courrier est porté à la connaissance des services compétents afin d'alimenter les travaux interministériels en cours, notamment s'agissant de l'effectivité des contrôles, de la lutte contre les contournements par Internet et de la limitation des atteintes à l'environnement liées à l'abandon des cartouches.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur Gilles GRANDVAL  
Liste d'Union de la Gauche et de l'Écologie à Saint-Priest  
~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~  
69800 SAINT-PRIEST

Adresse postale  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

Axel JOLY